

INFORMATIONS GENERALES SUR LES VAE

Les objectifs généraux d'une VAE sont :

- Obtenir une certification et/ou mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- Faire reconnaître ses compétences.
- Valider son expérience pour soi.
- Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- Changer d'emploi Evoluer professionnellement / Obtenir une augmentation ou une promotion

Toute démarche de VAE comporte 4 grandes étapes :

- **Étape 1** : Etudiez l'opportunité d'une démarche de VAE au regard de votre projet professionnel.
- **Étape 2** : Déposez un dossier de recevabilité les certificateurs vérifieront que vous remplissez les conditions requises pour engager une démarche de VAE.
- **Étape 3** : Déposer un dossier de validation (livret 2) : ce sera le support d'évaluation pour le jury. Vous pouvez être accompagné pour cette étape.
- **Étape 4** : Evaluation finale lors d'un entretien avec le jury

Organisation

Durée :

30 heures maximum

La durée de l'accompagnement est définie en concertation avec le candidat en fonction de ses besoins. Un entretien préalable réalisé avec l'accompagnateur permettra de définir les besoins de chaque candidat.

Lieu :

Dans les locaux ou lieu mis à disposition par ILIOS CBR CONSEIL

Tarif :

- Frais pédagogiques : 80€/h / stagiaire diplôme de niveau 3 à 5
- Autres niveaux nous consulter

- Des prises en charge sont possibles selon le statut du candidat, : France VAE, Pôle-emploi, CPF (Compte Personnel de Formation), prise en charge employeur.

Les tarifs et modalités de prise de financement sont étudiés individuellement en amont de l'accompagnement

Présentation

L'accompagnement à la VAE proposé par ILIOS CBR Conseil vient s'insérer entre les deux étapes du dispositif (recevabilité et dépôt du livret 2).

Cette phase d'accompagnement s'adresse aux candidats qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour

La constitution d'un dossier de VAE visant à obtenir tout ou partie d'un diplôme à finalité professionnelle, dans le domaine du diplôme visé et inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

La VAE peut être réalisée afin d'obtenir validation de toutes ou parties du diplôme. Elle peut aussi viser la validation de bloc de compétences d'un diplôme

ILIOS CBR Conseil propose un processus limitant le caractère isolé de la démarche par des rencontres individuelles et/ou collectives, l'accompagnement permet d'augmenter les chances de réussite et de limiter les abandons.

OBJECTIFS

A l'issue de l'accompagnement à la VAE, le candidat sera capable de :

1. Constituer son dossier de validation

- Aider le candidat à repérer, décrire et analyser son expérience
- Aide à la rédaction du dossier, avec la description des différentes activités du candidat,
- Mettre en relation les compétences du candidat avec celles exigées par le référentiel de la certification

2. Présenter et soutenir son dossier lors de l'entretien final face au jury

- Accompagner le professionnel dans la préparation de sa soutenance de validation des acquis de l'expérience, et lui proposer de simuler un entretien jury VAE

Public concerné

Toute personne intéressée, soutenu par son employeur, souhaitant s'engager dans une VAE dès lors qu'il répond aux critères d'éligibilité.

Rappel des conditions pour débiter une VAE

Justifier d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec la certification visée ou 1607 heures minimum d'activité (en continu ou non).

L'expérience peut être acquise dans des activités salariées, non salariées ou bénévoles en rapport direct avec le diplôme ou titre à finalité professionnelle ou le certificat de qualification professionnelle

Une seule demande par diplôme et par année civile peut être déposée à concurrence de 3 diplômes différents maximum par an

Pré-requis

Avoir obtenu une notification de recevabilité du certificateur.

Délais d'accès

12 jours avant le début de la session

Contenu du programme

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La méthodologie d'accompagnement retenue est fondée sur l'entretien d'explicitation et l'analyse du travail. L'accompagnement est individualisé. Une charte déontologique d'accompagnement à la VAE, établie entre le formateur et le candidat, fixe la philosophie et les modalités d'encadrement de la démarche.

Le candidat est positionné comme l'acteur principal dans cette démarche d'accompagnement avec la reconnaissance et la valorisation de son potentiel, de ses acquis et de ses expériences dans le champ professionnel défini par le référentiel.

L'accompagnement consiste à :

- Aider à concevoir le dossier de VAE avec la description des activités du candidat
- Préparer l'entretien devant le jury final Les échanges entre le formateur et les candidats peuvent être organisés en présentiel, distance (zoom, Meet), par téléphone, visioconférence, par mails. Tout au long du parcours, les candidats doivent réaliser des fiches de description d'activités qui permettent d'évaluer leur progression. Les ressources pédagogiques utiles à l'accompagnement VAE sont mises à disposition des candidats fournis par l'accompagnateur.
- Les présences sont validées par émargement.

MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCOMPAGNEMENT :

L'atteinte des objectifs de l'accompagnement VAE est évaluée à travers la réalisation des fiches descriptives d'activités permettant de constituer le dossier de validation.

EVALUATION FINALE DE LA VAE :

La validation finale de la VAE est effectuée par un jury spécifique réalisé par le certificateur. Le jury du diplôme procède à la validation à partir :

- Du dossier de validation (description des activités) du candidat,
- D'un entretien en face à face avec le jury.

Version du document 19 janvier 2026